



CHÈRES DONATRICES, CHERS DONATEURS,

En 2023 et grâce à votre indéfectible soutien, POLLINIS a arraché une victoire majeure à l'agrochimie. Au terme d'un travail soutenu, mené pendant plusieurs années, le Tribunal administratif de Paris a reconnu le 29 juin la responsabilité de l'État dans la contamination généralisée de l'environnement par les pesticides, principaux responsables de l'effondrement des pollinisateurs et de la biodiversité qui en dépend. Ce verdict historique, comme vous le verrez dans les prochaines pages de ce rapport, oblige le gouvernement – défendu lors du procès par Phyteis, le lobby français de l'agrochimie – à respecter enfin ses engagements en matière de réduction d'usage des pesticides.

La consécration de ces efforts, permise grâce à votre engagement et votre soutien financier, s'est avérée d'autant plus précieuse qu'en 2023, l'Union européenne a été le théâtre d'une offensive majeure des lobbys de l'agrochimie pour imposer, sans aucun garde-fou, l'usage de biotechnologies génétiques dans les champs européens. Pour protéger les écosystèmes et les pollinisateurs des dangers potentiels de ces nouveaux produits, et pour défendre un modèle agricole respectueux de la biodiversité et des agriculteurs, POLLINIS a intensifié son combat contre ces fausses alternatives aux pesticides chimiques et exigé, au cœur des arènes politiques françaises et européennes, leur rejet et l'application stricte du principe de précaution.

L'association a également saisi la justice pour contraindre la Commission européenne à interdire un fongicide SDHI hautement toxique pour les abeilles, le boscalid, dont la commercialisation a été prolongée par six fois sans aucune réévaluation des risques, comme le prévoit pourtant la loi. Une fois encore, l'industrie s'est invitée dans ce recours, et notre petite équipe se retrouve confrontée à des pouvoirs qui, sans vous et l'ensemble des 1,1 millions de citoyens qui la soutiennent, la dépasseraient complètement.

C'est grâce à votre appui sans faille que POLLINIS a pu continuer d'incarner cette riposte citoyenne, fondée sur la science et le droit, en défense de la biodiversité. Face aux puissances économiques et politiques qui déciment le vivant, sans porter aucun égard aux générations futures qui devront composer, plus que nous encore, avec les conséquences déléteres de ces choix injustifiables, rien n'est perdu. Les projets de terrain et les études scientifiques que nous avons financés tout au long de cette année le montrent : l'effondrement des populations d'abeilles, de syrphes, de coléoptères, de papillons et de l'ensemble des mondes vivants qui dépendent de ces pollinisateurs pourrait être stoppé. Et les écosystèmes pourraient fleurir à nouveau, si nous leur en laissons l'opportunité...

Cela ne pourra toutefois se faire qu'en changeant drastiquement notre manière de produire notre alimentation, en s'inspirant notam-

ment des nombreux pionniers qui, en France et en Europe, cultivent déjà très efficacement sans pesticides ni intrants génétiques. Au centre de ce conflit qui s'intensifie d'année en année, la détermination de POLLINIS ne faiblit pas. 2023 le prouve encore : grâce à votre soutien et votre générosité qui garantissent depuis onze ans notre indépendance et notre liberté d'actions, nous gagnons chaque année en force dans ce bras de fer.

**POUR VOTRE ENGAGEMENT ET VOTRE APPUI
CONSTANTS, UN IMMENSE MERCI.**

Sophie Ventura
PRÉSIDENTE DE POLLINIS

2023 EN QUELQUES CHIFFRES

156 ARTICLES
de presse reprenant
nos combats et
nos actions en faveur
des pollinisateurs
et du vivant

**500 000
SIGNATURES**

contre la dérégulation des nouveaux OGM,
dont 420 000 déjà remises au Premier ministre
et à la Commission européenne

1 RECOURS

lancé contre la prolongation
de l'autorisation du boscalid
(SDHI) en Europe

78 DOCUMENTS

expliquant le blocage des tests abeilles
obtenus de la Commission européenne
grâce à une saisine du Tribunal
de l'Union européenne

1 VICTOIRE HISTORIQUE

contre l'État (et l'agrochimie) pour l'obliger à sauvegarder la biodiversité
et à respecter ses engagements de réduction drastique de l'usage
des pesticides en France

88

ESPÈCES D'ABEILLES SAUVAGES
recensées sur l'Île de Groix, pour encourager
la création d'un statut juridique protégeant
les pollinisateurs dans cet habitat unique

**7 442
NOUVEAUX
ABONNÉS**

sur Instagram,
en hausse de 378 %
sur un an

1 ENQUÊTE INÉDITE

sur les dangers, pour les abeilles et les pollinisateurs, des pesticides
génétiques que l'agrochimie tente d'imposer en coulisses à travers l'Europe



40 % des espèces d'insectes sont menacées d'extinction au niveau mondial. Une cause majeure de cet effondrement : l'usage massif de pesticides en agriculture. ©Ph. Besnard / POLLINIS

NOTRE COMBAT

STOPPER L'EXTINCTION DES POLLINISATEURS

Les pollinisateurs disparaissent à une vitesse vertigineuse. En 2017, une étude a révélé qu'en moins de 30 ans, la biomasse des insectes ailés avait diminué de près de 80 % dans 63 aires naturelles protégées d'Allemagne. D'autres études estiment que ces insectes, maillons indispensables de la biodiversité et des écosystèmes, pourraient disparaître d'ici un siècle au niveau mondial, faisant peser une menace grave sur les équilibres fondamentaux de la nature et sur notre sécurité alimentaire. Les pratiques de l'agriculture industrielle, fondée sur l'usage intensif des pesticides et la destruction des paysages ruraux, sont les principales responsables de cette hécatombe.

L'association s'est fixé pour objectifs de :

- faire interdire tous les pesticides déléteurs pour les pollinisateurs ;
- empêcher la dissémination dans la nature d'organismes issus des biotechnologies génétiques capables de déséquilibrer irréversiblement les écosystèmes ;
- accélérer l'indispensable transition vers une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité qui en dépend ;
- étudier, faire connaître et protéger la grande variété des pollinisateurs sauvages ;
- restaurer un environnement riche et sain pour les pollinisateurs sauvages et la biodiversité végétale et animale qui en dépend ;
- sauver les abeilles à miel locales au sein des milieux naturels dans lesquels elles évoluent depuis des millénaires.

NOS VALEURS

LES CITOYENS ET L'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU CŒUR DU DÉBAT

Pour POLLINIS, les citoyens sont concernés en premier lieu par la préservation des pollinisateurs et par les crises qui menacent leur environnement et leur système alimentaire.

Ce sont eux notamment qui :

- financent indirectement les aides dont bénéficie le secteur agricole ;
- supportent directement le coût de la dépollution des nappes phréatiques et des réserves d'eau potable par les pesticides et engrais de synthèse ;
- sont les principaux destinataires des produits issus de l'agriculture, et vivent au milieu des paysages que cette dernière façonne.

C'est enfin au nom des citoyens que les décideurs orientent les financements de la recherche publique et les financements destinés à soutenir le modèle agroalimentaire industriel. En portant leurs revendications auprès des élus et des institutions, POLLINIS replace les citoyens au centre des débats. En retour, chaque citoyen qui soutient son action renforce la légitimité de POLLINIS à intervenir dans l'arène politique : l'association peut ainsi proposer des réformes pragmatiques, et intervenir au cœur des processus législatifs à Paris et Bruxelles pour faire prévaloir l'intérêt public et ne pas laisser le champ du politique aux seuls intérêts privés des lobbys, des grandes entreprises et des syndicats professionnels.

UNE INDÉPENDANCE ABSOLUE

POLLINIS est l'une des rares associations à n'accepter aucun financement de la part d'entreprises, d'États, d'institutions, de partis politiques, de syndicats ou d'organisations professionnelles. POLLINIS dépend donc entièrement des particuliers engagés qui soutiennent et financent ses actions. Ce sont eux, à 100 %, qui permettent à POLLINIS de mener à bien ses campagnes en faveur des pollinisateurs et d'une agriculture respectueuse de la nature. POLLINIS jouit ainsi d'une liberté totale d'action et d'expression vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique. Ce modèle garantit que l'association représente et défend uniquement les intérêts des citoyens qui la soutiennent.

POLLINIS EN UN COUP D'ŒIL

DES CAMPAGNES MILITANTES ET DES NEWSLETTERS THÉMATIQUES

pour sensibiliser et mobiliser les citoyens pour la protection des pollinisateurs et autres insectes essentiels



INDÉPENDANCE ABSOLUE

vis-à-vis de tous les pouvoirs économiques et politiques



CONFORMITÉ ET TRANSPARENCE

tous les bilans comptables de l'association sont certifiés par un commissaire aux comptes, et disponibles en libre accès sur le site internet de l'association



1 LABEL DON EN CONFIANCE

accordé à la suite d'un audit permanent et rigoureux qui garantit transparence, recherche d'efficacité, respect des donateurs, probité et désintéressement

11 ANS DE COMBAT

pour les pollinisateurs et les écosystèmes qui en dépendent



NOTRE SYMBOLE

une abeille sauvage, pollinisateur complexe et méconnu, essentiel à l'agriculture et victime directe du système agro-industriel actuel

18

PERSONNES TRÈS QUALIFIÉES ET ENGAGÉES

chercheurs et chercheuses, juristes, rédacteurs et rédactrices, chargés de projets et de contre-lobbying à Paris et Bruxelles



+1,1 MILLION DE CITOYENS QUI SOUTIENNENT SES ACTIONS À TRAVERS L'EUROPE

ASSOCIATION LOI 1901

à but non lucratif, 100% indépendante et citoyenne

POUR QUE LA TOXICITÉ DES PESTICIDES SOIT RÉELLEMENT ÉVALUÉE, NOUS AVONS :



Des dizaines de citoyens sont venus apporter leur soutien aux ONG de Justice pour le Vivant lors de l'audience qui s'est tenue le 1^{er} juin 2023 au Tribunal administratif de Paris. ©Philippe Besnard

→ **remporté une victoire historique contre l'État français, pour son inaction dans l'effondrement de la biodiversité.** Le 29 juin 2023, plus d'un an après que POLLINIS et quatre associations ont déposé le recours Justice pour le Vivant, le Tribunal administratif de Paris condamnait l'État à tout faire pour réduire l'usage des pesticides. Les juges n'ont toutefois pas contraint le gouvernement à revoir l'évaluation des risques de ces produits, et les requérantes ont donc fait appel pour l'exiger ;

→ **obtenu des archives jusqu'alors gardées secrètes de la Commission européenne expliquant le blocage des « tests abeilles ».** En juin 2023, l'exécutif européen a finalement cédé et transféré à POLLINIS 78 documents retraçant le rejet, par le SCoPAFF – un comité technique réunissant des représentants des Etats membres de l'Union européenne –, de nouveaux protocoles d'évaluation des risques des pesticides pour les abeilles ;

→ **continué à exiger de meilleurs protocoles d'évaluation des risques des pesticides pour les abeilles.** En mai 2023, l'Agence sanitaire européenne proposait de nouveaux protocoles d'évaluation des risques que les pesticides font peser sur les butineuses : en dépit d'améliorations poussées par POLLINIS et les citoyens qui la soutiennent, ces tests ne permettent toujours pas d'évaluer réellement les effets des pesticides sur les abeilles. L'association redoublera d'efforts en 2024 pour imposer des mesures capables de protéger une fois pour toutes les pollinisateurs ;

→ **exhorté la Commission européenne à corriger les failles importantes dans l'évaluation des effets des pesticides.** Dans un courrier du 9 juin 2023, POLLINIS et 82 organisations environnementales européennes – dont Foodwatch et la Confédération paysanne – ont enjoint la commissaire européenne à la Santé et les eurodéputés à mettre en œuvre « 100 recommandations » pour améliorer l'évaluation des effets des pesticides sur les abeilles et l'environnement. Depuis leur formulation en 2018, seules 15 de ces recommandations ont été mises en place.

POUR FAIRE INTERDIRE LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES, NOUS AVONS :

→ **obtenu une victoire finale contre les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.** Interdits en France dès 2016 grâce à une lutte réunissant plus d'un million de citoyens, les néonicotinoïdes ont fait l'objet de plusieurs dérogations contre lesquelles POLLINIS et d'autres associations avaient déposé différents recours. Par une décision rendue le 3 mai 2023, le Conseil d'État a annulé les dérogations, marquant la fin de l'usage des néonicotinoïdes dans l'agriculture française ;

→ **lance l'alerte contre le système de prolongation automatique des autorisations de vente accordées aux pesticides en Europe.** Dans un rapport publié en juillet 2023, POLLINIS a révélé qu'environ un tiers des 453 substances actives pesticides approuvées sur le marché européen étaient commercialisées bien plus longtemps que prévu, sans respecter l'obligation de réévaluation de leurs risques prévue par la réglementation européenne ;

→ **interpellé aux côtés de plus de 60 000 citoyens les ministres français de l'Agriculture, de la Transition écologique et de la Santé** pour leur demander la suspension immédiate en France de tous les pesticides SDHI – pour inhibiteur de la succinate déshydrogénase – en l'absence de tests appropriés permettant de mesurer leur toxicité réelle ;

→ **saisi le Tribunal de l'Union européenne** contre la prolongation, pour la cinquième année consécutive et sans réévaluation des risques, de l'autorisation de commercialisation du boscalid, un fongicide SDHI, dans l'Union européenne ;

→ **participé au Printemps Silencieux, devant le Muséum national d'Histoire naturelle, à Paris.** Le 4 mars 2023, POLLINIS a pris part à une action de sensibilisation organisée par les Scientifiques en rébellion pour alerter sur l'effondrement de la biodiversité et pointer la responsabilité des pesticides dans cette situation.

POUR PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE AGRICOLE, RESPECTUEUX DU VIVANT, NOUS AVONS :

→ **forcé la Commission à se saisir de l'Initiative Citoyenne Européenne « Sauvons les abeilles et les agriculteurs ».** Lancée en 2019 par 140 organisations dont POLLINIS, cette pétition a rassemblé plus d'un million de citoyens à travers l'Europe pour exiger une baisse de 80 % de l'usage des pesticides de synthèse avant 2030, et leur arrêt total d'ici 2035. Si la Commission européenne a rappelé, en avril 2023, l'importance des politiques de réduction des pesticides, le Parlement européen a finalement rejeté le règlement européen censé diviser par deux leur usage et leurs effets avant 2030 ;

→ **soutenu le projet de règlement européen pour un « usage durable des pesticides » (SUR).** En mars 2023, POLLINIS et 68 autres organisations ont apporté leur soutien massif à Sarah Wiener, eurodéputée (EELV) et rapporteure du projet au sein de la commission Environnement du Parlement européen, face aux nombreuses attaques dont elle a été la cible. Après le rejet du texte par le Parlement en novembre, 80 organisations, dont POLLINIS, ont exhorté la présidente de la Commission européenne à poursuivre ce projet de réduction des pesticides en Europe ;



En 2023, POLLINIS a noué un partenariat avec l'association Des Enfants et des Arbres qui invite chaque année des milliers d'écologues et de collégiens, accompagnés par leurs professeurs, à planter des arbres avec, et chez, des agriculteurs de leurs territoires. Pour cette première saison, cinq plantations ont été financées. ©Philippe Besnard

→ financé cinq plantations de haies dans les champs d'agriculteurs engagés dans la transition écologique de leur production.

En 2023, POLLINIS a noué un partenariat avec l'association Des Enfants et des Arbres, qui invite chaque année des écoliers et des collégiens à planter des arbres dans des exploitations agricoles de leurs territoires. Dans ce cadre, POLLINIS développe également des mallettes pédagogiques pour encourager les professeurs à former leurs élèves au rôle vital des pollinisateurs pour l'agriculture et l'environnement.

POUR PROTÉGER LES POLLINISATEURS SAUVAGES, NOUS AVONS :

→ **poursuivi le recensement des pollinisateurs sauvages dans deux parcs nationaux français.** En 2023, et grâce aux données récoltées par l'association Arthropologia, l'entomologiste Ben Woodcock (Centre britannique d'écologie et d'hydrologie) a remis un premier état des lieux de l'abondance et de la diversité des pollinisateurs dans le Parc de la Vanoise. Le chercheur supervise par ailleurs des travaux similaires que George Allen, doctorant à l'université de Reading, mène au Parc national de forêts ;

→ **mandaté des scientifiques pour étudier les colonies d'abeilles mellifères (*Apis mellifera*) sauvages dans deux parcs nationaux français.** En 2023, le spécialiste de l'écologie des pollinisateurs Fabrice Requier a ainsi pu conclure que les quatre colonies identifiées l'année précédente dans la réserve intégrale du Parc de forêts avaient survécu à l'hiver. Si la présence de quatre autres colonies y a été estimée, elles n'ont toutefois pas pu être localisées précisément ;



Dans le Parc national de forêts et avec le soutien de POLLINIS, le docteur Fabrice Requier, chercheur au laboratoire EGCE et spécialiste de l'écologie des pollinisateurs, étudie des colonies d'*Apis mellifera* vivant à l'état sauvage. ©Philippe Besnard

→ **publié une étude sur les abeilles sauvages de l'île de Groix, au large des côtes bretonnes.** Depuis 2020 et grâce au soutien de POLLINIS, l'écologue Violette Le Féon y recense les espèces d'abeilles sauvages. Les résultats de l'étude, menée en partenariat avec ASAN.GX, le conservatoire d'abeilles noires de l'île, ont été rendus publics en avril 2023 : 88 espèces ont été identifiées, parmi lesquelles 14 n'avaient jamais été observées dans le département.

POUR DÉFENDRE LES ABEILLES LOCALES, NOUS AVONS :

→ **étudié les mécanismes évolutifs qui permettent aux abeilles noires (*Apis mellifera mellifera*) de l'île de Groix de cohabiter, sans traitement chimique, avec l'acarien *Varroa destructor*.** Les travaux qui y sont menés depuis 2019 par le biologiste nord-américain Jeff Pettis, et dont la publication était prévue pour 2023, seront enrichis par le Professeur Thomas Seeley : un article scientifique faisant état de ces recherches devrait être publié avant la fin de l'année 2024 ;

→ **permis l'élaboration d'un prototype de lutte sans chimie contre le frelon asiatique.** Utilisant la vapeur d'eau sous pression, le dispositif HeatNest de POLLINIS a permis de détruire, en 2023, 61 des 70 nids de frelons asiatiques traités sans chimie et sans laisser d'empreinte dans la nature. L'association a confié la dernière étape du projet à une société d'ingénierie, qu'elle a accompagnée dans l'élaboration d'un dernier prototype qui se trouve à présent en phase de tests.

POUR EMPÊCHER LA DISSÉMINATION DE BIOTECHNOLOGIES DANGEREUSES POUR LES POLLINISATEURS ET LA BIODIVERSITÉ, NOUS AVONS :



POLLINIS a largement contribué à lancer l'alerte et à mobiliser les citoyens pour s'opposer à la dérégulation des nouveaux OGM. ©POLLINIS

→ **bataillé sans relâche pour un encadrement strict des nouveaux OGM en France et en Europe.** Alors que la Commission européenne présentait, le 5 juillet 2023, son projet de dérégulation des plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NTG), POLLINIS a alerté les citoyens ainsi que les autorités françaises et européennes sur les risques que ces nouveaux OGM font peser sur le vivant, les atteintes aux libertés d'information et de choix que représente ce texte, et exigé son rejet par la France et les pays européens ;

→ **alerté sur le développement rapide des pesticides à ARN interférent (ARNi).** Ces produits issus des nouvelles techniques génomiques (NTG) s'attaquent à l'expression génétique des insectes ravageurs, et leurs effets sur la biodiversité et le vivant restent très largement méconnus. En 2023, POLLINIS a ainsi publié des contenus de sensibilisation, une analyse préliminaire des risques et les deux premiers volets d'une enquête en quatre parties détaillant les enjeux et les dangers de ces technologies.



Le Vulcain (*Vanessa atalanta*) doit son nom au cercle rouge-orangé qui traverse ses ailes noires. Ce papillon migrateur peut parcourir plusieurs milliers de kilomètres en automne.
©Etienne-F59

POUR DÉFENDRE LES LIBERTÉS D'EXPRESSION ET D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES, NOUS AVONS :

→ **poursuivi notre combat en justice contre la cellule de gendarmerie Déméter.** En octobre 2023, un an après la décision du Tribunal administratif de Paris qui a jugé illégales les « *actions de nature idéologiques* » de la cellule Déméter, la Cour administrative d'appel a annulé ce jugement et a renvoyé la requête de l'association L214 devant le Conseil d'État. POLLINIS, dont le propre recours a été rejeté en première instance, continue à se battre aux côtés de L214, en soutenant la procédure lancée pour obliger les juges à statuer sur la légalité des activités de police idéologique de la cellule ;

→ **contesté la dissolution d'un mouvement écologiste.** Dans un décret signé en juin 2023, le collectif Les Soulèvements de la Terre a été dissout à la suite d'une manifestation visant un projet de mégabassines à Sainte-Soline. À travers un recours déposé devant le Conseil d'État avec d'autres organisations, POLLINIS a soutenu le collectif jusqu'à l'obtention de l'annulation du décret de dissolution, le 9 novembre 2023.

POUR INFORMER LES CITOYENS ET LES SYMPATHISANTS DE L'AVANCÉE DES PROJETS ET DES TRAVAUX MENÉS EN LEUR NOM, ET POUR FAIRE MIEUX CONNAÎTRE LES ENJEUX QUI MOTIVENT LES ACTIONS DE POLLINIS, NOUS AVONS :

→ **développé notre capacité à informer, alerter et mobiliser**, en diversifiant nos canaux de communication et en renforçant notre présence sur les réseaux sociaux, notamment : Instagram, LinkedIn, Facebook et X. Notre communauté de sympathisants s'accroît et compte désormais plus de 54 000 abonnés ;

→ **sensibilisé massivement les citoyens** à travers, notamment, 54 articles publiés sur notre site internet pour expliquer, sensibiliser autour des enjeux, objectifs et actions de l'association. POLLINIS a également envoyé par email onze newsletters, quatre bulletins de liaisons et dix-neuf campagnes de mobilisation ;

→ **mis en avant la diversité des lépidoptères**, avec deux affiches pédagogiques réalisées avec le photographe danois Peder Størup pour sensibiliser les citoyens à la beauté et la diversité de ces merveilleux pollinisateurs, et à l'impérieuse nécessité de les protéger ;

→ **contribué à la revue « Abeilles en liberté »**, un périodique trimestriel qui prône une apiculture adaptée aux besoins naturels des abeilles, en rédigeant plusieurs articles qui mettent en avant les causes défendues par l'association.



La France compte plus de 5 000 espèces de lépidoptères, dont seulement une infime partie (4 %) vole de jour. Cette affiche, qui présente 120 papillons de nuit, est ainsi un humble hommage à l'extrême diversité de ces pollinisateurs méconnus et indispensables.

BILAN FINANCIER

UNE INDÉPENDANCE CERTIFIÉE

POLLINIS a fait certifier ses comptes chaque année depuis sa création en 2012 par un commissaire aux comptes assermenté par l'État. Cette année encore, cette certification a été accordée sans réserve par le cabinet Baker Tilly Strego, reconnu pour son expertise et sa rigueur dans le monde associatif. Elle garantit que l'association, conformément à ses engagements, ne reçoit aucune subvention publique, aucun don d'entreprise qui pourrait compromettre son indépendance, et n'est impliquée dans aucune activité lucrative : POLLINIS ne dépend que des dons des citoyens engagés et solidaires de ses combats.



COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

CES TABLEAUX INDIQUENT LA PROVENANCE DES RESSOURCES DE POLLINIS ET LA MANIÈRE DONT ELLES SONT UTILISÉES

RESSOURCES

Dons privés	1 925 860 €
Cotisations	270 €
Autres produits et transfert de charges	28 228 €
Contributions d'entreprises	0 €
Subventions publiques	0 €
TOTAL	1 954 358 €

EMPLOIS

Campagnes de mobilisation et contre-lobbying	830 438 €
Études, recherches et projets	394 567 €
Frais de collecte de fonds	295 599 €
Frais de structure et administration	275 702 €
Résultat (perte)	158 052 €
TOTAL	1 954 358 €

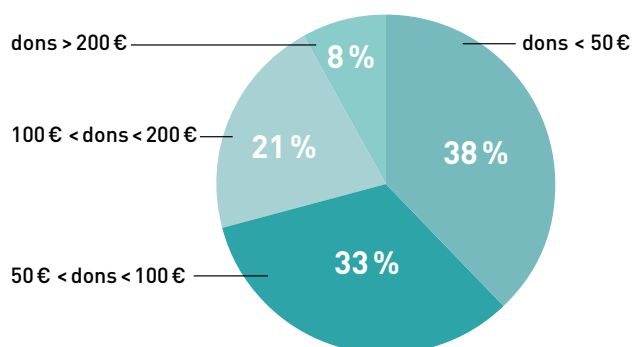
NOS RESSOURCES : UNIQUEMENT LES DONS DES PARTICULIERS

Chaque contribution compte

En 2023, plus de 25 000 citoyens ont soutenu les actions de POLLINIS, contre 20 862 en 2022. Cette augmentation du nombre de dons et de donateurs a permis de collecter 1 925 860 euros, et s'explique par une intensification des travaux et des campagnes de l'association : actions politiques, recours en justice, études scientifiques, enquêtes... L'équipe s'est agrandie pour faire face à cette nouvelle charge. POLLINIS a également multiplié les actions d'alerte et de sensibilisation via les réseaux sociaux, élargissant son audience auprès des plus jeunes.

À noter : 71 % des dons reçus par POLLINIS sont inférieurs à 100 euros. Chaque contribution est donc très importante et fait la différence dans les actions et combats que nous menons ensemble. Depuis nos débuts, c'est notre nombre qui fait notre force !

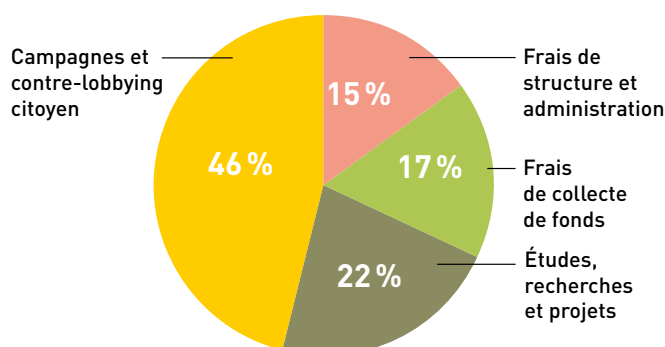
Répartition des dons cumulés par donateur sur l'année :



LA BONNE UTILISATION DES DONS

Cette année, les frais couverts par l'association ont augmenté de manière pondérée, au rythme de sa croissance. Près de 70 % des ressources ont été affectées directement aux missions de POLLINIS : enrayer l'extinction en cours des pollinisateurs, reconstruire pour eux un environnement sain et préservé, mobiliser et représenter les citoyens dans ce combat, accélérer la mise en place d'un système agricole sain et durable, mener des études scientifiques et des projets de terrain à l'appui de ce nouveau modèle sans chimie de synthèse et respectueux des écosystèmes.

Répartition des emplois :



COMPTE DE RÉSULTAT

CE TABLEAU REPRÉSENTE L'ENSEMBLE DES CHARGES SUPPORTÉES PAR POLLINIS ET DES PRODUITS DONT L'ASSOCIATION DISPOSE

Dons privés	1 925 860 €
Cotisations	270 €
Autres produits et transfert de charges	28 228 €
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	1 954 358 €
Charges d'exploitation	1 741 153 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 796 306 €
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	158 052 €
Produits financiers	0 €
Produits et charges exceptionnels	0 €
RÉSULTAT COURANT	158 052 €
EXCÉDENT OU PERTE	158 052 €

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 158 052 euros (8,2 % des recettes) avec des charges d'exploitation qui s'élèvent à 1 795 548 euros, un niveau proche de l'année précédente (+ 3,12 %). Grâce à une gestion rigoureuse et aux efforts soutenus de toute l'équipe, l'association continue de pouvoir remplir ses missions, libre de toute subvention publique ou privée, et affectera cet excédent à un fonds de réserve qui permettra de faire face à d'éventuelles difficultés passagères ou à financer des actions non planifiées mais indispensables.

LES DONS DES PARTICULIERS : LA GARANTIE DE NOTRE INDÉPENDANCE ABSOLUE

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ : SOUTENIR POLLINIS EN TOUTE CONFIANCE

Les comptes attestent que les dons des citoyens constituent la presque totalité des revenus de l'association. POLLINIS ne revend, n'échange ni ne transmet aucune des données recueillies auprès de ses sympathisants. Ces données servent uniquement à les tenir informés des actions de l'association. Pour gérer l'envoi d'e-mails à grande échelle, ou organiser des collectes de dons totalement sécurisées, POLLINIS doit faire appel à des prestataires dont c'est le cœur de métier. Ces prestataires spécialisés ne sont pas propriétaires des fichiers et n'ont en aucun cas le droit de les utiliser ou de les revendre. Ils permettent en revanche à POLLINIS de

BILAN SIMPLIFIÉ

CE TABLEAU PRÉSENTE UNE PHOTOGRAPHIE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE POLLINIS AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles	18 538 €
ACTIF IMMOBILISÉ	18 538 €
Créances	1 104 €
Trésorerie	563 953 €
ACTIF CIRCULANT	565 057 €
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	583 595 €

BILAN PASSIF

Report à nouveau	263 934 €
Résultat de l'exercice	158 052 €
FONDS ASSOCIATION	421 986 €
Dettes fournisseurs	29 667 €
Dettes autres	131 942 €
DETTES	161 609 €
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	583 595 €

Pas de subvention publique, pas d'activité commerciale, pas de contribution d'entreprises : l'association s'appuie exclusivement sur la générosité des citoyens engagés à ses côtés pour mener ses missions. Ce choix garantit une totale indépendance vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique.

Toutes les informations de ce document sont issues du Rapport Annuel de l'année 2023, disponible sur le site Internet de l'organisation, www.pollinis.org, et obtenu sur simple demande. La rubrique « [Nous connaître](#) » héberge également les bilans comptables complets certifiés de l'association, ainsi que les rapports spéciaux du commissaire aux comptes.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.pollinis.org

POUR NOUS SUIVRE



CONTACT

Margaux Beaudier

margauxb@pollinis.org

01 40 26 40 34

10 rue Saint-Marc
75002 Paris



garantir un hébergement sécurisé de ses fichiers, qui sont automatiquement cryptés et régulièrement sauvegardés, en conformité avec la réglementation de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Notre label Don en confiance, obtenu en décembre 2018 et renouvelé en 2021, atteste en outre que POLLINIS respecte strictement les quatre principes cardinaux du label : « *Respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement* ».